

ARRÊTÉ

approuvant le plan de site n° 29'872-221, « Rue des Garages/Quartier de Sécheron », situé sur le territoire de la commune de Genève, section Petit-Saconnex

01 juin 2016

LE CONSEIL D'ÉTAT

- Vu la résolution du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 27 septembre 2010;
- vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), du 15 août 2011, favorable au projet de plan de site n° 29'872-221, «Rue des Garages/Quartier de Sécheron», situé sur le territoire de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
- vu la mise à l'enquête publique n° 1796 du projet de plan de site n° 29'872-221, du 19 octobre au 18 novembre 2012;
- vu les modifications apportées au projet de plan de site;
- vu le préavis du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 24 avril 2013, favorable au projet de plan de site;
- vu la procédure d'opposition, ouverte du 12 novembre au 12 décembre 2013;
- vu les nouvelles modifications apportées au projet de plan de site;
- vu l'arrêté de ce jour statuant sur l'opposition formée au projet de plan de site;
- vu l'article 40 alinéa 7 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), du 4 juin 1976,

ARRÊTE :

1. Le plan de site n° 29'872-221, « Rue des Garages/Quartier de Sécheron », situé sur le territoire de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, et son règlement sont approuvés.
2. Conformément à l'article 35 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), du 4 juin 1987, un recours peut être déposé contre le présent arrêté auprès de la Chambre administrative de la Cour de Justice, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille d'avis officielle. Le recours n'est recevable que pour les opposants ayant épuisé préalablement la voie de l'opposition.
3. Un exemplaire du plan de site n° 29'872-221, certifié conforme par la chancelière d'Etat, est déposé en annexe aux actes du Conseil d'Etat.

Communiqué à :

DALE : 1 ex
FAO : 1 ex



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. H. Zell", written over the printed name of the State Chancery.